

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

*Le peuple suisse a pourtant été patient: l'article constitutionnel 121, chiffres 3 à 6, qui prescrit le **renvoi** des étrangers «s'ils ont été condamnés (...) pour meurtre, viol ou tout autre délit sexuel grave, pour un acte de violence d'une autre nature tel que le brigandage, la traite d'êtres humains, le trafic de drogue ou l'effraction ou s'ils ont perçu abusivement des prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale», était pourvu d'une disposition transitoire, à l'article 197 chiffre 8, qui donnait au législateur un délai de cinq ans (dès l'acceptation de cette disposition par le peuple et les cantons, le 28 novembre 2010) pour définir les faits constitutifs et les compléter.*

En violation flagrante de la modification constitutionnelle approuvée en 2010, aussi bien de sa lettre que de son esprit, le Parlement a approuvé, le 20 mars 2015 une législation d'application qui donnerait aux tribunaux la possibilité de renoncer à l'expulsion, même de criminels dangereux, si ce renvoi de Suisse plaçait le voyou «dans une situation personnelle grave».

L'UDC a donc lancé une nouvelle initiative, dite «de mise en œuvre», entièrement rédigée, qui prendrait place à l'art. 197 chiffre 9¹ et qui serait donc immédiatement applicable. On y détaille tous les comportements qui devraient entraîner une expulsion du criminel étranger après sa condamnation définitive et l'exécution de sa peine (carton rouge) et les délits moins graves qui seraient sanctionnés par un sérieux avertissement (carton jaune), deux cartons jaunes équivalant à un carton rouge.

Plusieurs professeurs de droit hostiles à l'UDC ont déclaré que ce système, par sa rigidité, était contraire au principe de proportionnalité.

C'est à la fois juste et faux. Il est vrai que la mesure d'expulsion sera applicable à tous les criminels étrangers, même si le criminel est un «secondo» né en Suisse qui ne parle pas un mot de la langue en usage dans son pays d'origine. Sa situation personnelle et ses motivations, ainsi que les circonstances atténuantes qu'il pourrait faire valoir, le juge en tiendra compte dans le prononcé de la peine et dans le prononcé d'un sursis éventuel, mais pas dans l'ordre d'expulsion.

Mais une certaine proportionnalité est néanmoins prescrite pour les étrangers qui ne peuvent être renvoyés parce qu'ils risqueraient, sur le territoire de l'Etat d'accueil, la torture ou tout autre traitement ou peine cruels ou inhumains. Elle existe aussi au niveau de l'interdiction d'entrée, comprise entre cinq et quinze ans, vingt en cas de récidive.

*Pour le reste, on est conscient que l'expulsion mettra presque tous les étrangers qui en seront l'objet dans une **situation personnelle grave**. C'est d'ailleurs un des buts recherchés, l'attache au plafond d'une épée de Damoclès bien visible et impitoyable. Il faut que chaque juge sache que l'intérêt public à l'expulsion des criminels étrangers l'emporte **toujours** sur l'intérêt privé de l'étranger à demeurer en Suisse, après l'exécution de sa peine, même si cet intérêt est digne de considération (par exemple, le*

criminel vient de se marier, il est père de famille, il est sur le point d'obtenir un titre académique, il est gravement malade...). Il faut que chaque étranger tenté par la délinquance sache qu'il risque d'être renvoyé dans un pays dont il ne connaît plus rien, où il n'a peut-être plus aucun parent ni aucun ami.

Le renvoi des criminels étrangers ne viole aucune norme impérative de droit international. Comparable à une sorte de mise à mort civile, la mesure est grave, mais le trouble social engendré par la délinquance récidiviste est encore plus grave.

L'édition spéciale publiée par l'UDC récemment nous apprend qu'en additionnant toutes les condamnations concernées par l'initiative, plus de dix mille étrangers devraient être contraints chaque année de quitter la Suisse. Si cette statistique est vraie, elle révèle une situation effrayante et on se réjouit que l'initiative dite «de mise en œuvre» de l'UDC soit acceptée le 28 février prochain.

Pour le renvoi effectif des criminels étrangers: OUI.

Claude Paschoud

¹ La récolte des signatures pour l'initiative UDC «de mise en œuvre» a débuté avant l'introduction dans la Constitution de l'art. 75b (sur les résidences secondaires), qui a fait l'objet de la disposition transitoire art. 197 chiffre 9, avant l'art. 95 al. 3 (nouvelles règles pour les sociétés anonymes cotées en bourse), qui a donné lieu à la disposition transitoire art. 197 chiffre 10, et avant l'art. 121a (sur la gestion de l'immigration), qui a donné lieu à la disposition transitoire figurant à l'art. 197 chiffre 11.

Il est donc possible que la disposition sur laquelle nous voterons soit l'art. 197 **chiffre 12** ou qu'elle soit effectivement l'art. 197 chiffre 9, comme l'écrit le texte de l'initiative, et que les dispositions transitoires portant actuellement les chiffres 9, 10 et 11 soient renumérotées en chiffres 10, 11 et 12.

Appareil critique

Le livre *Mein Kampf*, rédigé par Adolf Hitler entre 1924 et 1925, est tombé dans le domaine public le 1^{er} janvier de cette année, après l'extinction des droits détenus depuis septante ans par l'Etat de Bavière. Arguant de motivations pédagogiques – mais peut-être aussi par intérêt commercial? –, des éditeurs ont décidé de rééditer l'ouvrage, en flanquant le texte original d'un solide *appareil critique* rédigé par des spécialistes et destiné à démasquer, dans chaque paragraphe, les mensonges, les falsifications, les exagérations, les idées inacceptables. Cette mise en perspective est nécessaire, nous dit-on, pour éviter que le lecteur ne se laisse abuser par les propos de l'auteur et ne tombe dans ses pièges.

Disons-le tout net, cette idée nous séduit et il nous semble qu'elle devrait se généraliser, s'imposer un peu partout dans notre société.

Y a-t-il en effet un seul titre de la grande presse qui ne nécessiterait pas, lui aussi, un solide *appareil critique*? Tenez, par exemple, lorsque le quotidien **24 heures** publie un article intitulé *Après les agressions de Cologne, les réfugiés trinquent* (édition du 6 janvier), où un correspondant en Allemagne ose écrire: «On ne sait encore rien des agresseurs de la Saint-Sylvestre à Cologne.» Il serait opportun, pour éviter d'induire le public en erreur, d'ajouter en marge un gros point rouge indiquant: «Ici, le journaliste ment. Il sait que les agresseurs sont des individus africains et nord-africains.» Lorsque le même

article admet à demi-mot, un peu plus loin, que les agressions sont «vraisemblablement le fait de jeunes hommes d'origine étrangère», mais affirme ensuite qu'«aucun indice ne permet pour l'instant de mettre en cause des réfugiés ou des demandeurs d'asile», il ne serait pas superflu d'attirer l'attention du lecteur sur ce grossier contresens. On pourrait aussi faire intervenir un psychologue, afin d'expliquer, en note de bas de page, que le journaliste apparaît ici dépassé par les événements, paniqué face à une réalité qui n'entre pas dans sa grille de lecture idéologique, et qu'il tente pathétiquement, comme la plupart de ses confrères, de nier cette réalité. D'autres *experts* devraient s'exprimer pour *mettre en perspective* les propos lénifiants du journaliste, en rappelant notamment que le nombre des femmes qui ont eu le courage de déposer plainte s'est rapidement élevé à plus de six cents, que tous les témoignages sur ces agressions concordent, et que la police a reçu des consignes pour minimiser ou taire certaines informations.

A l'heure où une camarilla de *négationnistes collabos* lance une opération de désinformation de grande envergure pour *minimiser grossièrement* ces attaques et faire croire qu'elles ne sont qu'une invention de l'extrême-droite, un solide *appareil critique* serait bienvenu, afin d'éviter que les consommateurs de la grande presse ne se laissent abuser.

Sans ces indispensables précisions, certains individus naïfs risqueraient en effet de *tomber dans le piège* et de croire réellement à l'argumentation des médias. Pire: en lisant une telle prose sans précaution, ils pourraient aussi être tentés de détourner ces méthodes de manipulation pour les réutiliser à leur propre avantage. Imaginez un peu que des centres de réfugiés brûlent, que des immigrés se fassent chasser des établissements publics à coups de bâton, que des «hommes à la peau sombre» soient insultés et frappés en pleine rue, et qu'*on ne sache rien des agresseurs!* Imaginez qu'*aucun indice ne permette de mettre en cause les mouvements nationalistes!* Imaginez que la maire de Cologne (dont la délicate physionomie laisse envisager qu'elle n'a jamais été harcelée par qui que ce soit) soit finalement obligée de donner des conseils aux migrants pour qu'ils *adaptent leur comportement* afin de ne pas provoquer ces agresseurs dont on ignore tout.

Pollux

Bricole

Pourquoi faire simple...

Soit un feu de circulation provisoire, installé pour cause de chantier, qui ne passe jamais au vert la nuit. Tout le monde est au courant dans les environs: il s'agit d'un problème technique identifié, mais, pour une raison inconnue, personne ne semble décidé à intervenir. Que faire? Le plus simple, semble-t-il, consisterait à indiquer que l'installation est hors service et à laisser les automobilistes appliquer les règles en vigueur en pareil cas.

Eh bien! pas du tout! Le cas s'est présenté sur la commune vaudoise de Bogis-Bossey – les choses sont rentrées dans l'ordre depuis – et les usagers qui, par nécessité, ont brûlé le feu rouge se sont exposés à une amende, car, selon le porte-parole de la police genevoise – que vient faire la police genevoise dans cette affaire vaudoise? –, griller un feu toujours rouge demeure un infraction.

Personne ne doute de la pertinence de cette affirmation policière. Il est bien certain aussi que «l'automobiliste est libre de contester l'amende et [que] c'est alors au tribunal de se prononcer». On peut même espérer qu'il se trouverait des juges pour annuler la sanction. Mais, sans parler du temps et de l'argent gaspillés, le moins qu'on puisse dire est que le bon sens n'y trouve pas son compte. (mp)

En direct de Sirius

Pour en finir – enfin! – avec l'«antisémitisme»

Agacé par les distorsions médiatiques dont il est régulièrement la cible, Alain Soral double désormais les entretiens qu'il accorde aux odieux visuels du Système par des «contre-films»¹ – enregistrements parallèles intégraux aisément opposables aux productions cuisinées (montages, présentations hors contexte, etc.). Les lecteurs intéressés pourront visionner un tel événement assaisonné de ce qu'il faut de vignettes et de mini-séquences supplémentaires pour étayer le sujet: ramener une fois pour toutes la question de l'antisémitisme à sa réalité. Le polémiste s'y emploie en une heure et demie d'intelligence, de mesure et d'analyse en profondeur, fine, nuancée, honnête. Une telle clarté de vue et d'expression mériterait un prix... et l'aurait sans doute décroché, n'eût été l'excellent choix du thème. En réjouissant contraste avec certain bonimenteur colporteur de guerres (en tous lieux, sur simple demande), je n'ai à ce jour jamais pu prendre Soral en état d'incohérence sur quelque sujet que ce soit.

Se tenir prêt? A quoi?

Ce qui reste de presse d'opinion en France s'enthousiasme parce qu'un «général suisse» débite des évidences sur les «migrants» actuels. En gros, la Suisse est envahie et déjà infiltrée et il faut que notre peuple reste vigilant, armé, et vote des crédits; sinon – mais là, c'est moi qui extrapole –, qu'il s'apprête à subir ce que Jean Raspail avait prédit dans son *Camp des Saints*, où les Suisses pas complaisants et plutôt résistants finissent quand même par y passer en dernier sur l'insistance de leurs voisins.

Cette réaction excessive d'une presse saine à une assez banale prise de position m'a inspiré les réflexions suivantes:

1. N'en déplaise à quelques frénétiques de la feuille de chêne, le commandant de corps qu'est notre chef de l'armée, s'il n'est plus le simple *primus inter pares* qu'impliquait jadis la fonction de chef de l'Etat-major général, n'a pas le titre unique de général. Il a cependant de meilleures chances de le devenir que nos «généraux»² (jadis *de brigade*², désormais *de division*²... amusante antinomie vu leur mission) uniques et successifs qui contrôlent à Panmunjom avec leurs collègues suédois le respect des accords d'armistice entre les deux Corées et qui relèvent des Affaires étrangères.

2. C'est très bien d'avoir prévu l'ennemi à nos frontières. Notre armée – je l'avais déjà évoqué en septembre 2015 – n'a pas été avare d'exercices sur ce thème depuis vingt ans. Ce serait mieux si on soignait aussi la cause en révélant ceux qui, depuis la fin de la dernière boucherie mondiale, n'ont cessé d'affaiblir, de désarmer et de dissoudre nos peuples à grands coups de capitaux, d'imbéciles utiles... et de gens beaucoup plus intelligents (avec un clin d'œil à cette ancienne contractuelle de la Stasi passée au rang de chef d'un pays toujours en état d'armistice), au lieu de se cantonner à l'ennemi

intermédiaire. Je ne suis plus très convaincu de la neutralité de notre «gouvernance confédérale».

3. Déformation professionnelle: j'essaie toujours d'envisager le cas le plus *probable* et le cas le plus *dangereux* qui, lorsqu'ils se superposent, nous donnent... le cauchemar de tout Etat-major. Imaginons que les «migrants» nous envoient en avant-garde leurs femmes (ils en ont à foison) et quelques enfants (les moins «dommages», les plus attendrissants), bras ouverts en signe d'angélisme et qu'une fois la première ligne passée, mêlés aux lignes suivantes, surviennent les égorgeurs. Alors, mon capitaine, l'ordre d'ouverture du feu, vous le donnez quand? Et toi, soldat... tu tires?

Mais je divague et, pour finir sur une note plus légère, Suisse de l'étranger et rarement de passage, j'ai découvert sur la poitrine de notre chef de l'armée de jolis petits rubans désormais autorisés... pas ceux de la Croix de Fer, de la Légion d'Honneur ou de quelque autre glorieux signe extérieur d'avoir «donné» aux grands équarrissages, qui vous avaient une sacrée gueule, mais de pimpants, colorés témoignages... de quoi, au fait?! Soyons sérieux. Depuis notre petite centaine de morts et nos cinq cent dix blessés des vingt-cinq jours du Sonderbund, hormis quelques aventuriers partis en découdre dans le camp de la Vertu (les Vainqueurs) ou dans celui de l'«Immonde» (les autres), le seul sang versé fut pour des transfusions. Et nos tuniques d'officiers, vierges de traces de violence, avaient de par leur dépouillement une certaine noblesse: elles étaient l'évidence d'une paix maintenue. *Si vis pacem...*

Max l'Impertinent

¹<https://www.youtube.com/watch?v=zHXQ4vNg6dE>

² Titres conférés pour des raisons protocolaires.

Les nouvelles aventures...

Fous à lier

L'ingénieur révisionniste autrichien Wolfgang Fröhlich, qui devait sortir de prison le 15 janvier, après avoir purgé dix ans de condamnations cumulées, avait pris, en juillet 2015, trois ans de plus pour des propos «négationnistes» tenus dans des lettres adressées à différents destinataires, dont des instances politiques. Et encore, il avait eu de la chance: la sanction eût été plus sévère si un psychiatre mandaté par le tribunal n'avait décelé chez lui un trouble paranoïde. Dame! Pour persévérer dans l'erreur avec une telle constance et se croire persécuté par une justice paternelle, il faut être au moins à moitié cinglé.

Mais Wolfgang Fröhlich n'est pas seul à perdre la tête, puisqu'un juriste, réputé paraître, lui a récemment adressé des lignes qui respirent la démence. Qu'on en juge: «A ma connaissance, il n'existe pas, en Europe de l'Ouest, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, de cas de séquestration par l'Etat comparable au vôtre! Vous avez été condamné par des juges politiques sur la base d'une loi qui est en contradiction formelle avec les normes d'un Etat de droit démocratique! Vous pouvez en tout cas en être absolument certain: l'histoire vous acquittera!»

Voilà un juriste qui devrait être enfermé dans l'asile psychiatrique le plus proche!

Tortionnaires

L'Allemand Hubert Zafke, ancien infirmier d'Auschwitz âgé de nonante-cinq ans, atteint de «troubles cognitifs» et physiquement très diminué, n'est pourtant pas «totalement inapte à être jugé», selon la «justice» allemande.

Pourtant, Hubert Zafke avait déjà été condamné à quatre ans de prison par la Cour de Cracovie, le 10 mars 1948, et il avait purgé sa peine. Mais cela ne suffit pas aux chasseurs de vieillards nazis.

Certains esprits obtus considèrent que tous les «Boches» sont des brutes sadiques. La question se pose en ce qui concerne les magistrats teutons.

Ils faudra que les derniers «complices de l'extermination» arrivent à leur procès à bord d'un corbillard pour qu'on les estime «totalement inaptes à être jugés».

Mariette Paschoud

Démagogues chrétiens

«Il a été donné à l'homme de renverser les murs les plus solides (...) mais il ne lui a pas été donné de suspendre pour un jour, pour une heure, pour un instant, l'accomplissement infaillible des lois fondamentales du monde physique et du monde moral.»

Donoso Cortès: *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, conclusion.

En recherche d'équité fiscale pour les familles, le PDC veut faire bénéficier les couples mariés des mêmes avantages fiscaux que ceux qui ne le sont pas. A cette fin, il tente d'introduire dans notre Constitution une définition du mariage. Les temps ne s'y prêtent pas, car la notion même de mariage est censée avoir évolué!... Ainsi une tentative de modification constitutionnelle risque-t-elle de rallumer la querelle sur la reconnaissance des couples dits de même sexe. Que révèle cette impasse? Une grave méconnaissance de ce qu'est la démocratie moderne, en totale rupture avec son homonyme traditionnel. Celle-ci, comme toutes les autres formes de régime politique, admettait l'existence de lois morales universelles, connues par la raison, quand bien même elles sont, en milieu catholique, confirmées par la foi et, à ce titre, rendues plus sûres contre l'erreur.

La démocratie sécularisée refuse ce genre de confirmation et, son libéralisme aidant, voici qu'elle est en train de perdre aussi le repère naturel de la raison!

Les démocrates-chrétiens sont, on le sait, raliés à la démocratie dans le sens moderniste du terme et, conséquents avec leur erreur de départ, ils cherchent l'équité fiscale des couples mariés en voulant les traiter sur ce plan comme les couples non mariés! Dans leur superficialité, ils ont oublié que, dorénavant, une telle distinction est obsolète et que la notion de couple ne devrait plus avoir de rapport nécessaire avec la différence sexuelle. Cette difficulté inattendue à laquelle se heurte leur tentative de modification constitutionnelle les met en face de leurs propres contradictions.

Peut-on, en effet, chercher l'équité, en quelque domaine que ce soit, en confondant dans un même traitement juridique des formes de vie à deux sans égard à la moralité? Si les démocrates-chrétiens avaient gardé un sens moral rigoureux, ils auraient cherché à infléchir la pratique fiscale dans le sens inverse de celui qu'ils prétendent consacrer aujourd'hui, c'est-à-dire à faire bénéficier d'avantages fiscaux les seuls couples mariés selon les normes de droit naturel. Ils ne l'osent plus, compte tenu de l'état des mœurs. Démagogues, ils cherchent l'équité fiscale là où la démocratie moderne la met, c'est-à-dire dans la manipulation qu'elle en fait. Mais ils ont, sur ce terrain, plus forts qu'eux...

Je doute pourtant qu'ils en tirent une leçon utile pour rectifier leur propre erreur initiale et, par là, ils démontrent qu'en abandonnant les principes moraux universels, ils font de la référence chrétienne de leur parti un simple slogan électoral, plutôt cynique.

Michel de Preux

Dictature?

Les propos de M. Christoph Blocher lors de l'assemblée générale annuelle de l'Albisgütli, le vendredi 15 janvier, ont créé une certaine émotion: la Suisse serait sur le point de devenir une dictature.

Il est vrai que le Conseil fédéral, l'administration fédérale, les juges et le Parlement semblent faire peu de cas de la volonté populaire pourtant clairement exprimée. Pour complaire aux intellectuels de gauche ou pour s'attirer les bonnes grâces de l'Union européenne, la nomenklatura fédérale tente de saboter le contrôle de l'immigration ou le renvoi effectif des criminels étrangers.

Mais le Conseil fédéral, le Parlement, l'administration et les juges n'ont aucune envie de jouer les dictateurs. Ils doivent seulement **obéir**.

De leur point de vue, ils ne doivent pas obéir à la volonté du peuple, réputé immature, ignare et mal informé, mais aux volontés exprimées par la Commission européenne, le Département des contributions américain, l'ONU, la Cour européenne des droits de l'homme, la Commission fédérale contre le racisme et l'antisémitisme, le Bureau de l'égalité et la Banque Goldman Sachs.

Ce sont eux, les dictateurs: personne n'a élu ces gens, ils se cooptent et ils règnent. Leurs ukases sont recueillis pieusement et on les salue tête nue, comme il fallait saluer le chapeau de Gessler.

Il me font doucement rigoler, ces professeurs de droit qui proclament que l'initiative de mise en œuvre violerait le *principe de proportionnalité*. Etant moi-même professeur honoraire (de droit), je pose à ces aimables confrères la question suivante: comment justifient-ils que **des centaines** d'étrangers soient interdits d'entrée et de séjour en Suisse, sur la simple injonction de l'ONU, alors qu'ils n'ont jamais commis un acte délictueux ni en Suisse ni contre la Suisse et peut-être même aucun délit nulle part?

Les pays victimes de sanctions internationales figurent au Recueil systématique de la législation sous référence 946.23. La liste des malheureux individus proscrits fait partie de l'annexe, qui n'est plus publiée mais qu'on peut se procurer au SECO.

Je parie que personne, en Suisse, n'est capable de me dire les motifs qui justifieraient que Monsieur X, qui figure sur ces listes, mérite une interdiction d'entrée et de séjour en Suisse.

Or, dès le moment où les autorités légitimes d'un Etat promulguent des interdits qu'elles ne comprennent pas elles-mêmes mais qui leur sont imposés par une autorité externe non élue, on est sur le chemin de la dictature.

Christoph Blocher a raison.

Claude Paschoud

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Les gens qui, par pur appât du gain, se font extorquer par des beaux parleurs ne méritent ni compassion ni article larmoyant dans la presse.» Dites: «Les gens qui, par pur appât du gain, se font escroquer par des beaux parleurs ne méritent ni compassion ni article larmoyant dans la presse.»

Nous avons même trouvé plutôt rigolo que saint Elie Wiesel se fasse rouler par son copain Bernard Madoff.

Le pinailleur

Il ne faut pas tout mélanger

Les agressions, souvent à caractère sexuel, qui ont marqué la Saint-Sylvestre dans plusieurs villes d'Allemagne ont soulevé une émotion d'autant plus intense qu'il a bien fallu reconnaître, finalement, qu'elles étaient, pour le plus grand nombre, le fait de «migrants».

Puisqu'il n'était pas possible de nier la réalité, autant valait exploiter le filon jusqu'au bout. C'est ainsi que le «témoignage» d'une jeune Saint-Galloise a trouvé une oreille complaisante à la rédaction de *20 minutes*, qui nous a servi, le 6 janvier, une bonne louche de récit horrifique.

En bref, la jeune femme et une de ses amies, qui fêtaient l'an neuf à Hambourg sur la Reeperbahn, auraient décidé, vers deux heures du matin, de se rendre dans un club en passant par une rue parallèle à la fameuse artère, «axe principal du célèbre quartier des plaisirs de la ville hanséatique», comme le dit pudiquement Wikipédia. Elles auraient alors été encerclées par «plein d'hommes» qui «avaient tous le teint un peu foncé» et «ne parlaient pas bien l'allemand». Ceux-ci les auraient passablement malmenées. Pour finir, elles auraient réussi à s'enfuir et à regagner la Reeperbahn. A noter qu'elles auraient renoncé à alerter un des agents de police présents sur les lieux, «estimant que les

forces de l'ordre avaient suffisamment à faire ce soir-là» – plus probablement, par crainte d'une sévère réprimande pour s'être aventurées sans protection dans les rues d'un quartier chaud.

Si les choses se sont déroulées comme on nous le raconte, ce qui est arrivé à ces deux donzelles est dû à leur imprudence et à leur sottise. Cela n'excuse pas le comportement des agresseurs, certes, et on peut déplorer que des mères n'expliquent plus à leurs filles qu'il est dangereux de se rendre dans certains endroits. Mais cela n'est pas comparable, par exemple, avec ce qu'ont subi, en raison d'une attaque planifiée et coordonnée, les femmes qui fêtaient la Saint-Sylvestre à Cologne près de la gare centrale et de la cathédrale.

En établissant clairement un lien entre ces événements, *20 minutes* se moque du monde et participe directement à la stigmatisation des «migrants».

M.P.

Bricole

Ah! qu'en termes galants...

Début janvier, une automobiliste thurgovienne charitable s'est arrêtée pour porter secours à un homme garé au bord de la route, qui paraissait en difficulté. Mal lui en a pris: elle a été agressée, battue et soulagée de plusieurs milliers de francs. Voici le signalement du voyou fourni par mon quotidien habituel: «[Il] mesurerait 1,75 mètre et parlerait un allemand lacunaire.»

Il s'agit très certainement d'un Welche allergique à la langue de Gottfried Keller... (mp)

Un écolier puni à Aubonne

C'est le quotidien gratuit *20 minutes* du mercredi 13 janvier qui nous relate cette croustillante histoire: à l'école communale d'Aubonne (Vaud), un élève particulièrement bien informé a révélé à ses camarades l'intrigue et le scénario du septième épisode de *Star Wars: le réveil de la force* pendant le cours de gym.

Le maître de travaux manuels, fan de la série et présent dans la salle, a été à ce point irrité d'apprendre la fin de l'épisode avant la sortie du film qu'il a flanqué quatre heures de colle à l'étourdi. Le directeur n'a pas maintenu cette punition, mais l'élève devra néanmoins rédiger un compte rendu du film en quatre pages.

Je vois dans cette circonstance une parenté avec la manière dont sont traités les révisionnistes disciples du professeur Robert Faurisson. Ce qu'a révélé le jeune adolescent d'Aubonne était la pure vérité, mais la révélation a heurté le professeur, qui n'avait pas envie de l'entendre.

De même, personne n'a pu démontrer au professeur Faurisson qu'il avait tort sur le fond, mais une législation *ad hoc* permet de l'incriminer, parce que la publication de ses recherches irrite des personnes, met en péril des intérêts financiers, heurte des sensibilités et, en outre, rend ridicules tous les historiens qui ont gobé sans y réfléchir des bobards dont on sait aujourd'hui l'impossibilité et les faux témoins qui ont affirmé pendant septante ans qu'ils avaient vu, de leurs yeux vu, des licornes vivantes et des pentagones à trois côtés.

Robert Faurisson est un méchant homme, parce qu'il explique aux enfants de huit ans que le Père Noël n'existe pas.

Tout le monde sait (ou peut savoir en quelques clics de souris) qu'il a raison, mais cette révélation est inopportune, peut-être prématurée; elle est donc assimilée à une forme d'incitation à la haine (du malheureux Père Noël ou du maître de travaux manuels) et donc punissable.

Cette mésaventure apprendra au jeune écolier d'Aubonne que toute vérité n'est pas toujours bonne à dire.

C.P.

Profits et prudence

L'avantage des événements tragiques, c'est qu'on peut en tirer des bénéfices répétés. On commence par exploiter l'émotion du moment, puis on commémore l'horreur *ad aeternum*.

C'est ce qu'ont bien compris les «élites» françaises, François Hollande en tête, lors des fusillades qui ont, notamment, décimé l'équipe de *Charlie Hebdo* en janvier de l'année dernière. Après les manifestations organisées dans tout le pays en 2015, on a eu droit le 10 janvier 2016 à des commémorations solennelles et bruyantes, qui, selon toute probabilité, se répéteront d'année en année, pour permettre au président actuel et aux présidents futurs, ainsi qu'à leurs proches collaborateurs, de remonter dans les sondages, au moins pour quelque temps.

On ne saurait donc reprocher à l'équipe de *Charlie Hebdo* d'imiter si bel exemple et de profiter de l'occasion pour remplir les caisses du journal et démontrer qu'il est toujours aussi drôle et avisé.

Le 14 janvier 2015, une semaine après l'attentat, l'hebdomadaire prétendument satirique, alors au bord de la faillite, procédait à un tirage exceptionnel de plus de sept millions d'exemplaires. Grâce au bon cœur de dizaines de milliers d'âmes sensibles transformées en «Je suis Charlie», il voyait s'éloigner de lui le spectre de la déconfiture, le nombre de ses abonnés passant en moins de trois semaines de dix mille à deux cent mille. L'histoire ne nous dit pas combien se sont désabonnés en cours d'année ni combien ont renoncé à renouveler leur abonnement en 2016.

Quoi qu'il en soit, le numéro anniversaire du 6 janvier a été tiré à plus d'un million d'exemplaires, qui se sont bien vendus, paraît-il. L'opération sera un peu moins lucrative que l'an dernier, mais il n'y a pas de petits profits.

Fidèle à sa vocation blasphématoire, le journal a publié en page de couverture un dessin, désopilant bien sûr, qui représente un personnage à moustache et barbe blanches, vêtu d'une robe, blanche également, tachée de sang, portant un fusil et la tête surmontée de symboles qui échappent à ma compétence. Le génial dessin porte un commentaire des plus amusants: «L'assassin court toujours.» Cet assassin, c'est Dieu ou Allah ou Yahvé.

Charlie Hebdo, qui pratique le culte de la laïcité avec autant de zèle agressif que ceux qu'il décrit comme des «fanatiques abrutis par le Coran» et des «culs-bénits venus d'autres religions», a tout de même veillé à ce que la caricature de sa couverture ne ressemble pas à l'image d'un islamiste radical. On n'est jamais trop prudent: le pape François n'est pas content, mais il est douteux qu'il envoie un commando de gardes suisses fusiller les blasphémateurs. Avec le calife Abû Bakr al-Baghdâdi, il vaut mieux faire attention: la liberté d'expression, ce n'est pas son rayon.

M.P.

Bricoles

Tollé

On apprenait le 22 décembre que le gouvernement danois envisageait de confisquer les bijoux et autres objets de valeur des «migrants» pour financer leur accueil, et que cette proposition avait suscité un tollé.

Quand la presse évoque un tollé, cela signifie en général que les journalistes et autres donneurs de leçons de gauche, appuyés par quelques dizaines de milliers de citoyens totalement déconnectés de la dure réalité, manifestent bruyamment une indignation qui n'a rien à voir avec l'opinion de la majorité dite silencieuse.

Une partie des gens qui exigent d'être accueillis en Europe et qu'on nous présente comme complètement démunis ne le sont pas? Quelle bonne surprise! Et comme ils doivent être heureux de pouvoir vivre dans la dignité en participant à leur entretien! Car il n'y a rien de plus humiliant que d'être contraint de vivre de la charité publique.

Il y a tout lieu de croire que les Danois, dans leur immense majorité, les moins favorisés en tête, ne se sont pas associés au tollé et approuvent pleinement la mesure de bon sens proposée par leur gouvernement. Rien ne permet de penser qu'ils sont différents des Suisses, chez qui cette pratique existe depuis plusieurs années sans que personne ne s'en émeuve.

Kamikazes

La presse et les discoureurs, dans leur insondable ignorance, ne cessent de nommer *kamikazes* les terroristes qui se font exploser au milieu de foules anonymes. A la suite des attentats du 13 novembre, j'ai pu constater que cette mode agace de plus en plus de gens. C'est ainsi qu'on pouvait lire, dans une lettre de lecteur de *24 heures*, le 18 novembre: «Les kamikazes japonais qui se faisaient exploser étaient de braves pilotes japonais, qui se faisaient exploser contre des cibles militaires, mais jamais contre des foules de jeunes civils. Ils étaient intègres. Aucun kamikaze ne s'est fait exploser en tuant des femmes et des enfants pour coucher au "paradis" avec des "houris". (...) Les

assassins du 13 novembre n'étaient pas des kamikazes. Ils étaient des assassins suicidaires tout simplement.»

Le même jour et dans le même journal, un autre lecteur tenait des propos similaires. Mais, pour lui, «les jeunes pilotes japonais [avaient été] eux aussi victimes d'un système totalitaire et fasciste (...)».

Il ne faudrait tout de même pas croire que les kamikazes, les vrais, étaient des patriotes qui offraient leur vie à leur pays!

Le politiquement correct est sauf!

Urgence

L'aéroport de Kloten est fermé entre 23h.00 et 6h.00, sauf pour les urgences médicales.

L'ancien émir du Qatar, le cheikh Hamad ben Khalifa Al-Thani, s'est cassé la jambe au Maroc. C'est bien fâcheux pour ce pauvre homme.

Comme il n'existe au Maroc ou au Qatar aucun médecin, aucun hôpital, aucune clinique digne de se pencher sur le cas de l'illustre personnage, celui-ci a été transporté à Zurich pour y être opéré. Et comme, chez les fragiles grands de ce monde, une jambe cassée peut être mortelle, l'Airbus de Son Altesse, parti de Marrakech, a atterri à Kloten en «urgence médicale» vers minuit et demi le 26 décembre, rejoint vers cinq heures du matin, sans aucune «urgence médicale», par deux autres avions privés en provenance de Doha. Et tant pis pour le sommeil des habitants.

La facture adressée par l'aéroport à la famille royale qatarie éprouvée se monte à 18'440 francs pour ces trois atterrissages nocturnes. Espérons qu'elle s'en relèvera.

M.P.

Remerciements

Notre appel aux dons, envoyé avec la dernière livraison du *Pamphlet* traditionnel, a rencontré un large écho. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la santé financière du *Pamphlet* nouvelle formule. Leur soutien nous est extrêmement précieux et nous encourage à persévérer dans la voie que nous avons choisie il y a quarante-cinq ans. En route pour le cinquantième anniversaire!

Réd.

Le Pamphlet
Case postale 998
1001 Lausanne
Courriel: courrier@pamphlet.ch
ccp:10-25925-4
Rédacteur responsable: Mariette Paschoud
ISSN 1013-5057